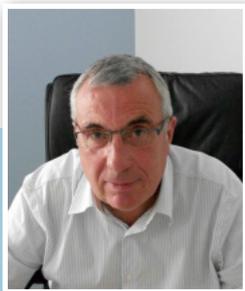


CONTRAT DE NAPPE

Re-Sources



EDITORIAL

En 2014, le SEVT s'engageait avec ses nombreux partenaires dans un premier programme Re-Sources sur les bassins d'alimentation des captages du Pays Thouarsais. Les financeurs, organismes professionnels agricoles et autres partenaires institutionnels ou associatifs ont conjointement défini et validé une stratégie pour la reconquête de la qualité de l'eau.

Ainsi, grâce à sa dimension multi-partenaire, le programme a permis de réaliser de nombreuses actions, à la fois pour le monde agricole et pour le grand public. Hydrogéologie, fertilité des sols, couverts végétaux... sont autant de thèmes abordés lors des animations avec les agriculteurs. Les particuliers et les scolaires ont pu eux aussi être sensibilisés via des soirées débats, visite de l'usine de traitement de l'eau du SEVT, interventions en classes ou animations sur le jardinage écologique par exemple.

2018 a marqué la fin de ce programme qu'il convient d'évaluer afin de construire efficacement de nouvelles actions en faveur de la qualité de l'eau.

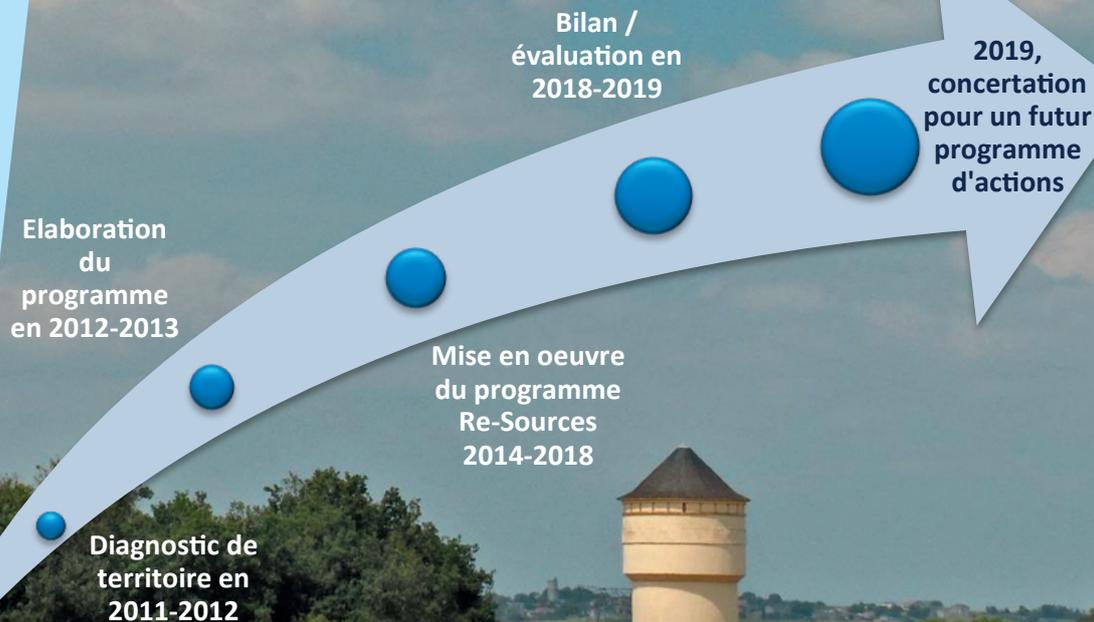
Bernard GAUFFRETEAU
Président du SEVT

Bilan du programme Re-Sources 2014-2018 et perspectives

Signé en 2014 pour une durée de 5 ans, le contrat territorial qui cadre les actions du programme Re-Sources est arrivé à son terme en cette fin d'année 2018. Il est ainsi venu l'heure de faire le bilan des différents projets, actions ou suivi de la qualité de l'eau durant cette période.

Cette mission a été confiée à un bureau d'études spécialisé, SCE, durant le 2nd semestre de 2018. Pour mener à bien ce travail, SCE a procédé à une analyse globale des données fournies par le SEVT et des entretiens avec les acteurs du territoire (agriculteurs, élus, partenaires financiers et institutionnels, associations). Ces rencontres ont permis de recueillir leur perception du programme et leurs attentes pour poursuivre le mieux possible la démarche. Ce premier travail dresse ainsi le bilan du programme. Pour aller plus loin et proposer les bases d'un futur programme, le bureau d'étude va mobiliser son expertise et les attentes exprimées par les différents acteurs. L'objectif est d'établir un cadre et une stratégie à développer pour construire un nouveau programme d'actions.

Suite à ce travail, une période de concertation permettra d'affiner collégialement les propositions du bureau d'études et élaborer la nouvelle stratégie pour la reconquête de la qualité de l'eau, et les actions qui en découlent.



SOMMAIRE

- > Le volet agricole
- > Le volet non agricole
- > Le suivi de la qualité de l'eau

SEVT





Placettes de blé tendre



Le volet agricole

Essais fertilisation du blé tendre d'hiver

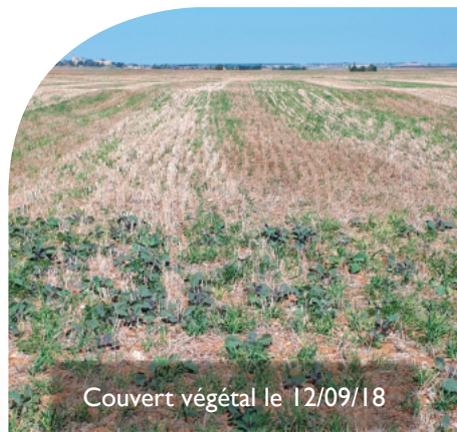
Le blé tendre d'hiver représente près de 35% de la surface agricole exploitée sur les bassins d'alimentation des captages du Pays Thouarsais, ce qui en fait la première culture sur ce territoire. Cependant, si la fertilisation (apport d'azote) n'est pas bien maîtrisée, il peut y avoir des risques de pollution lorsque le blé n'absorbe pas tout l'azote apporté. L'excédent s'infiltré dans le sol sous la forme de nitrates et rejoint ensuite la nappe d'eau souterraine. C'est aussi une perte économique pour l'agriculteur.

Afin de rendre la fertilisation la plus efficace possible, des essais ont été menés à St Jouin de Marnes par la coopérative Terrena, sur un sol peu profond (30 cm), caractéristique du territoire. Il en ressort qu'il faut savoir apporter la bonne dose, au bon moment du cycle de développement de la plante, et au bon endroit. On parle de fractionnement des apports et du pilotage de la fertilisation grâce à des outils d'aide à la décision. Le bénéfice est double, pour l'agriculteur et pour l'environnement.



Essais de semis de couverts végétaux

Les couverts végétaux sont un des outils les plus efficaces pour lutter contre les risques de lessivage de l'azote vers les nappes d'eau souterraines. Implantés entre deux cultures de vente (ex : blé – couvert végétal – tournesol), ils ont de nombreux atouts agronomiques en fonction des espèces choisies : structuration du sol par les racines, apport de matière organique, limitation de l'érosion, restitution des éléments minéraux aux cultures suivantes, etc.



Couvert végétal le 12/09/18



Couvert végétal le 20/11/18

Le manque de précipitations a pénalisé le développement du couvert

Afin de garantir la réussite des couverts végétaux, il convient de les semer de manière optimale. C'est en ce sens qu'une animation avec la démonstration de plusieurs semoirs a été organisée fin juillet 2018 à Oiron avec la FD CUMA et le négoce Bellanné. Les participants, principalement des agriculteurs du Thouarsais, ont pu échanger avec les concessionnaires venus présenter leurs matériels : 6 semoirs au total ont implanté deux couverts végétaux différents, avec un travail du sol superficiel ou bien directement dans les chaumes d'orge.





Le volet non agricole

La fin des produits phytosanitaires pour les particuliers

En juillet 2015, la loi de transition énergétique pour la croissance verte, dite loi « Labbé », a été adoptée par l'Assemblée nationale. Ainsi, depuis le 1er janvier 2017, les collectivités ne peuvent plus entretenir ou faire entretenir leurs espaces verts, forêts, voiries ou autres lieux ouverts au public avec des produits phytosanitaires. Parallèlement, ces produits ne sont plus en libre-accès pour la vente aux particuliers.

Dans la continuité de cette loi, cette interdiction s'étend aux particuliers : depuis le 1er janvier 2019, il n'est plus possible d'acheter, de détenir et d'utiliser de produits phytosanitaires. Seuls sont autorisés les produits dits de biocontrôle, les produits labélisés pour l'agriculture biologique ou ceux étant classés à faible risque. De nombreuses techniques alternatives existent déjà pour pallier cette interdiction. Les changements de pratiques concernent ainsi l'ensemble de la population.

A ce titre, le SEVT mènera en 2019 un projet de collecte des emballages de produits phytosanitaires des particuliers, en partenariat avec les communautés de communes du territoire.



Paillage



Fleurissement pied de mur

Le cycle de production de l'eau potable au SEVT

Ci-dessous, retrouvez toutes les étapes qu'une goutte d'eau traverse avant de sortir de votre robinet. Comme vous pouvez le constater, c'est un produit local !

L'eau que nous buvons...

- 1** Provient des **Bassins d'Alimentation de Captages***
- 2** Est souterraine : elle est captée grâce à plusieurs forages (● sur la carte)
- 3** Est traitée à l'usine « Les coulées de Taizé » pour la rendre potable (● sur la carte)
- 4** Est envoyée dans les châteaux d'eau du SEVT (● sur la carte)
- 5** Est distribuée dans les communes du SEVT et arrive à votre robinet

**Bassin d'alimentation de captage : territoire sur lequel toute goutte d'eau qui s'infiltré dans le sol peut ensuite être pompée aux forages*

Doit être protégée par tous !

Forage F3 - Pas de Jeu

Usine « Les coulées de Taizé »

Château d'eau de Laire

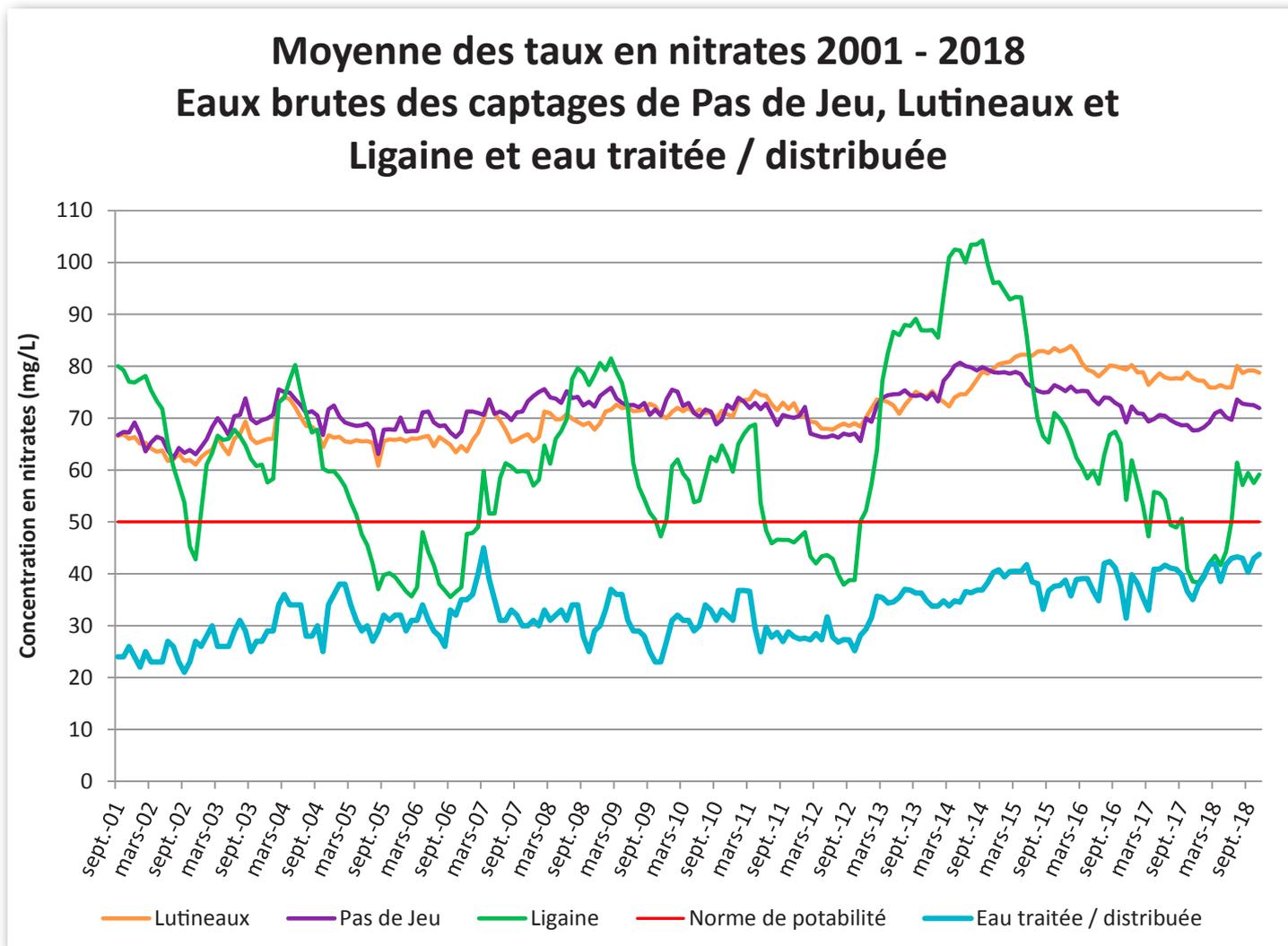
SEVT
SYNDICAT D'EAU DE LA VALLE DU THOET
Programme Re-Resources



Le suivi de la qualité de l'eau – le point sur les nitrates

Un suivi hebdomadaire est assuré par le SEVT pour évaluer la qualité de l'eau brute (= eau avant traitement) des captages qu'il exploite. Malgré les actions et les efforts mis en œuvre, les taux de nitrates restent encore supérieurs à la limite de potabilité de 50 mg/L.

L'usine de potabilisation du SEVT permet de réduire ce taux et d'assurer, par la suite, la distribution d'une eau de qualité au robinet, conforme à la réglementation.



Le programme Re-Sources des BAC du Pays Thouarsais 2014-2018 est porté par le SEVT et soutenu financièrement par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la région Nouvelle-Aquitaine, le Syndicat du Val de Loire.



Etablissement public du ministère chargé du développement durable



Pour vous informer

Cyril GRIMAN
Animateur Programme Re-Sources
PAE Talencia, 2 rue Marcel Morin
CS 90045 - 79101 THOUARS Cedex
05.49.66.01.06 - cyril.griman@sevt79.fr

Directeur de publication : Bernard GAUFFRETEAU
Rédaction et coordination : SEVT
Crédit Photos : SEVT